



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/989
27 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 27 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 16 novembre 1996, à midi, un douanier iraquien, Mu'ayyid Joumia Sabti, qui ramassait du bois à 1 kilomètre de la frontière avec le Koweït à proximité du bâtiment de l'ancien poste de Jiarichane, a été attaqué par une patrouille koweïtienne qui a tiré des coups de feu dans sa direction et l'a contraint par la force à descendre dans le fossé qui longe le remblai puis l'a emmené de force en territoire koweïtien.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès du Koweït afin qu'il libère le citoyen iraquien en question et le rende sain et sauf et de demander par la même occasion au Koweït de cesser ses actes d'agression et de provocation contre la République d'Iraq et ses citoyens, qui visent à déstabiliser la région et sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit public international. Je tiens à réaffirmer le droit reconnu de l'Iraq de demander une indemnisation pour les dommages que causent au pays et à ses citoyens ces actes d'agression, conformément au principe de la responsabilité internationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
